



**DEMANDE D'AUTORISATION POUR FOUILLES, TRAVAUX DIVERS OU DETENTION
D'UNE INSTALLATION SUR OU SOUS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

(Transmission en deux exemplaires, minimum 10 jours ouvrables avant les travaux. Une demande par objet)

- Fouilles: EU EC Eau Gaz Electricité Téléphone
 Installation de chantier / benne
 Echafaudages
 Autres: à préciser : _____

Pièces à joindre :

Extrait cadastral avec implantation de la fouille ou de l'emprise
Croquis avec cotes de longueur et largeur, si nécessaire hachurée

Adresse des travaux :

Description des travaux / diamètre / matériaux / profondeur / remarques :

Début des travaux : _____ Fin des travaux : _____

Autorisation de construire n° : _____ Date de la requête : _____

Maître de l'ouvrage :

Téléphone : _____ Téléfax : _____ e-mail : _____

Mandataire : Responsable : (nom, prénom, adresse)

Téléphone : _____ Téléfax : _____ e-mail : _____

Entrepreneur

Téléphone : _____ Téléfax : _____ e-mail : _____



PREAVIS

L'accord sera effectif après validation du présent formulaire

En cas de début des travaux sans autorisation, une amende administrative sera infligée au responsable des travaux selon la loi sur les routes L 1 10 ; art. 85

Département technique communal : fax : 022 722 18 72
n.pauli@collonge-bellerive.ch ; tél : 078 622 06 35
p.vermot@collonge-bellerive.ch ; tél : 079 202 56 02

Favorable

Défavorable

COMPTABILITE

POUR LES DEMANDES D'OUVERTURES DE FOUILLES : selon L 1 10.15 ; art. 5a

Revêtement bitumineux > à 5 ans 65 CHF / m² - Revêtement bitumineux < à 5 ans 113 CHF / m²

Surface : _____ m² Garantie : 1'000 CHF Montant : _____ CHF

Payées le : Remboursées le :

La facture est à adresser au Maître de l'ouvrage Mandataire Entreprise

Le remboursement est à verser au Maître de l'ouvrage Mandataire Entreprise

La garantie de CHF 1'000.- est restituée 24 mois après la remise en état, si la réfection de la fouille est correcte.

Références du compte : _____

(Si les références manquent, il ne sera procédé à aucun remboursement de la garantie)

Vérification de la fouille : date _____ OK tassement ou autres défauts

POUR LES DEMANDES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : selon L 1 10.15 ; art. 5a

Location mensuelle : 20 CHF / m² Surface : _____ m² Durée : _____

La facture est à adresser au Maître de l'ouvrage Mandataire Entreprise

La facture sera adressée à la fin de l'occupation du domaine public.

Remarques : _____

Raccordement:

Le raccord sur le collecteur sera effectué en calotte ou au tiers supérieur du tuyau en utilisant une pièce spéciale adaptée au matériau de ce dernier et conformément aux règles de l'art. Il devra faire l'objet d'un contrôle de conformité avant le remblayage de la fouille. **A cet effet, prévenir obligatoirement le Département technique un jour avant au 078 622 06 35.** (art. 35 du RACLI du 27 février 1978 L 5 05.01).

Remblayage:

Remblayage en tout-venant damé par couches avant la pose du revêtement bitumeux raccordé avec des joints de bitume entre les nouveaux et les anciens revêtements. La chaussée sera remise en parfait état. Toutes les précautions nécessaires seront prises pendant le chantier pour ne pas laisser s'introduire dans les canalisations publiques et privées des matériaux pouvant les obstruer. **A cet effet, la géométrie de la réfection de la fouille devra obligatoirement être validée par le Département technique.** (art. 82 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 L 2 05).